

SÉCHERESSE NIVEAU CRISE



— Ensemble, soyons responsables —

⚠ Les principales restrictions actuellement en vigueur



ARROSAGE



Autorisé de 20h à 9h

Potagers



Autorisé de 20h à 8h
Arbres, arbustes en
pleine terre de moins de
2 ans



Interdit

Pelouses, jardins, espaces
verts, massifs fleuris (en
pleine terre ou en
contenants divers),
espaces arborés



LAVAGE



Véhicules à domicile
et en station :

Interdit



Terrasses, façades,
toitures : nettoyage
interdit



PISCINES



Vidange **autorisée**
uniquement après
neutralisation du
chlore



Remplissage
interdit



MILIEUX NATURELS



Prélèvements **interdits** dans les
cours d'eau, puits, fontaines
publiques



Autorisés seulement pour le maraîchage et
l'abreuvement des animaux sous conditions et
déclaration préalable.



Entretien des cours d'eau **autorisé**



Remplissage et vidange des plans
d'eau **interdits**



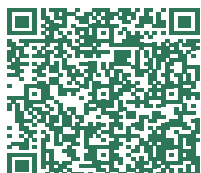
INDUSTRIES



Réduction de la
consommation d'eau
conformément aux
arrêtés préfectoraux,
ministériels



Retrouvez la liste complète
des mesures de restriction



Économiser l'eau,
c'est protéger notre avenir.



Préserver notre
environnement



Sécuriser la
ressource



Réduire notre
consommation



Vigieau

Pour connaître les
restrictions près de
chez vous

CONTACT : Direction Départementale des Territoires

Service Environnement Risques Connaissance -03 83 91 41 06-

Publié le 13/08/2026 18:32 (Europe/Paris)

Collectivité : Loisy

Site Internet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle

https://www.intramuros.org/loisy/documents_administratifs/75219